

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 novembre 2009

LOI DE FINANCES POUR 2010 - (n° 1946)  
(Seconde partie)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° II - 198

présenté par  
M. Dosière-----  
**ARTICLE 35****État B****Mission "Direction de l'action du Gouvernement"**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Coordination du travail gouvernemental <i>Dont titre 2</i>	0 0	123 875 0
Protection des droits et libertés <i>Dont titre 2</i>	0 0	0 0
<b>TOTAUX</b>	0	123 875
<b>SOLDE</b>	-123 875	

---

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'amendement propose de réduire de 123.875 euros (soit 5 %) les crédits de la mission interministérielle Union pour la Méditerranée qui figurent dans les crédits du Premier ministre (action 10 : « soutien » du programme « coordination du travail gouvernemental »).

Aucune précision n'est fournie sur les effectifs et l'activité de cette mission, ce qui serait d'autant plus nécessaire que l'on connaît maintenant le montant incroyable des dépenses du sommet pour l'Union de la Méditerranée : 16,6 millions d'euros, soit compte tenu de la durée de ce sommet un coût par minute de 58.000 euros.

10.446.211 euros pour les aménagements du grand Palais et pour le dîner offert le soir à 200 invités (5367 euros par invité selon les calculs de la Cour des comptes, soit un montant de 1.072.437 euros) auquel il convient d'ajouter la location du Grand palais (3.395.510 euros) ce qui amène le coût par invité à 7059 euros.

Or le rapport de performance 2008 ne comporte aucune indication de ce sommet.